

DGFSI/DFII/LJND
Rapporteur : Mme. Andro

N° C 15.215

Finances – Comptes de Gestion pour l'exercice 2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La séance est ouverte à 18 h 46.

La séance est suspendue de 20 h 04 à 20 h 43.

Présents : M. Couet, Président (présent jusqu'à 20 h 01 et à partir de 20 h 03)*, Mmes Andro, Appéré, Barbier, MM. Béchara, Bernard (jusqu'à 21 h 05), Bihan, Mmes Blouin, Bougeard (à partir de 21 h 06), MM. Bouloux, Bourcier, Mme Bouvet, M. Breteau (à partir de 18 h 55), Mmes Briand (à partir de 18 h 54), Brossault, MM. Caffin, Careil (à partir de 19 h 04), Chardonnet (à partir de 19 h 40), Chiron, Chouan, Mme Coppin, MM. Crocq, Cruzet, Mmes Danset, Daucé (jusqu'à 20 h 04), MM. De Bel Air, De Oliveira, Dehaese, Dein, Mmes Dhalluin (jusqu'à 20 h 04), Ducamin, M. Duperrin, Mme Durand, M. Ech-Chekhchakhi (à partir de 19 h 14), Mmes Eglizeaud, Faucheux, MM. Froger, Gaudin, Gautier, Mme Gautier (à partir de 18 h 52 et jusqu'à 22 h 20), M. Gérard, Mmes Gouesbier, Guitteny, MM. Hamon, Hervé Marc, Hervé Pascal (jusqu'à 22 h 19), Houssel (à partir de 19 h 43 et jusqu'à 21 h 56), Mmes Joalland (à partir de 18 h 54), Jubault-Chaussé (jusqu'à 21 h 05), M. Kerdraon, Mme Krüger, MM. Lahais (à partir de 20 h 43), Le Bihan, Le Bougeant, Mme Le Galloudec, M. Le Gentil, Mme Le Men, M. Le Moal (à partir de 18 h 55 et jusqu'à 20 h 04), Mme Lebœuf, M. Legagneur, Mme Letourneux, MM. Louapre, Maho-Duhamel (à partir de 19 h 19), Mmes Marchandise-Franquet (jusqu'à 20 h 04), Marie (à partir de 18 h 52), Moineau, MM. Monnier, Nicolas, Mme Noisette (jusqu'à 20 h 04 et à partir de 21 h 15), M. Nouyou (à partir de 20 h 43), Mmes Parmentier, Pellerin, Pétard-Voisin, MM. Pinault, Plouhinec (à partir de 20 h 43), Prigent, Puil, Mmes Rault (à partir de 18 h 51), Remoissenet (à partir de 18 h 58), Robert (jusqu'à 20 h 04), Rolandin (à partir de 19 h 03 et jusqu'à 20 h 04), MM. Rouault, Roudaut, Mme Roux, M. Ruello, Mme Salaün (à partir de 18 h 48), M. Sémeril, Mme Séven, M. Sicot, Mme Sohier (à partir de 19 h 35), MM. Thébault (à partir de 18 h 55), Theurier.

* M. Couet quitte la salle pour le vote de la question n°3 (délibération n° C 15.217)

Absents excusés : Mmes Bellanger, Benmerah, MM. Berroche, Besnard, Mme Besserve, M. Bohuon, Mme Briéro, MM. Caron, Chavanat, Mmes De Villartay, Desbois, Ganzetti-Gemin, MM. Goater, Guiguen, Jégou, Le Blond, Le Brun, Mme Le Courlaud, MM. Le Gargasson, Letort, Lhermenier, Mme Lhotellier, M. Marchal, Mme Médard, MM. Peile, Plouvier, Richou, Mmes Rougier, Saoud, M. Yvanoff.

Procurations de votes et mandataires : Mme Bellanger à M. Prigent, Mme Benmerah à Mme Danset, M. Bernard à M. Puil (à partir de 21 h 05), M. Berroche à Mme Krüger, M. Besnard à Mme Andro, Mme Besserve à M. Gautier, Mme Bougeard à Mme Marie (à partir de 18 h 52 et jusqu'à 21 h 06), Mme Briand à M. Le Bougeant (jusqu'à 18 h 54), Mme Briéro à Mme Eglizeaud, M. Caron à Mme Remoissenet (à partir de 20 h 43), M. Chardonnet à Mme Robert (jusqu'à 19 h 40), M. Chavanat à M. Béchara, Mme Daucé à M. De Oliveira (à partir de 20 h 43), Mme Desbois à M. De Bel Air, Mme Dhalluin à Mme Parmentier (à partir de 20 h 43), Mme Ganzetti-Gemin à M. Crocq, M. Goater à M. Le Gentil, M. Guiguen à Mme Dhalluin (jusqu'à 20 h 04), M. Guiguen à Mme Durand (à partir de 20 h 43), Mme Jubault-Chaussé à Mme Roux (à partir de 21 h 05), M. Jégou à M. Maho-Duhamel (à partir de 19 h 19), M. Lahais à Mme Letourneux (jusqu'à 20 h 04), M. Le Blond à Mme Brossault, M. Le Moal à Mme Briand (à partir de 20 h 43), M. Letort à M. Dehaese, M. Lhermenier à Mme Joalland (à partir de 18 h 54), Mme Lhotellier à M. Louapre, M. Marchal à M. Le Bihan, Mme Marchandise-Franquet à M. Hamon (à partir de 20 h 43), Mme Médard à M. Hervé Marc, Mme Noisette à M. Careil (à partir de 20 h 43 et jusqu'à 21 h 15), M. Peile à Mme Bouvet, M. Plouhinec à Mme Durand (jusqu'à 20 h 04), M. Plouvier à M. Chiron, M. Richou à Mme Gautier (à partir de 18 h 52 et jusqu'à 22 h 20), Mme Robert à M. Chardonnet (à partir de 20 h 43), Mme Rolandin à Mme Le Galloudec (à partir de 20 h 43), Mme Rougier à M. Theurier, Mme Saoud à M. Bourcier, M. Yvanoff à M. Monnier.

M. Matthieu Theurier est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 11 juin 2015) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 28 mai 2015 est lu et adopté.

La séance est levée à 22 h 24.



Conseil du 18 juin 2015 RAPPORT (suite)

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose que l'assemblée délibérante entend, débat et arrête les comptes de gestion du Trésorier Principal Municipal, sauf règlement définitif.
L'arrêté des comptes de Rennes Métropole est constitué par le vote du Conseil de Rennes Métropole sur le compte administratif et sur le compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier Principal Municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Après information de la Commission des Finances du 3 juin 2015 et avis favorable du Bureau du 4 juin 2015, le Conseil est invité à :

- déclarer que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

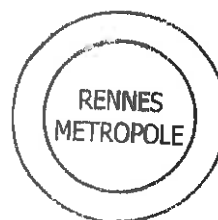
o o o

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité,

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2014 par le Trésorier Principal Municipal, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Transmis en Préfecture
d'Ille-et-Vilaine
Le 09 JUL. 2015

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services




Joël BOSCHER